

Le CMJ, c'est quoi ?

C'est s'impliquer dans sa ville !

Il donne la parole aux jeunes, élus par d'autres jeunes.

Tu peux ainsi participer au développement de ta ville et faire des propositions, sur toutes les décisions de la vie quotidienne, pour les jeunes de ta commune.

Être membre d'un Conseil Municipal Jeunes, c'est une vraie responsabilité qui nécessite du temps, de l'imagination, des échanges...

Quand on a été choisi(e) par ses copains pour les représenter, on les tient au courant des réunions.

Consulte le projet pédagogique du Conseil Municipal des Jeunes →



Plus d'infos, sur le site internet de la ville www.beaufortenanjou.fr →



Comment fonctionne le CMJ ?

Le CMJ est divisé en deux entités :

- Le Conseil Municipal des Jeunes Écoles (CMJE).
- Le Conseil Municipal des Jeunes Collège (CMJC).

Pour être conseiller il faut : soit être résidant à Beaufort-en-Anjou, soit avoir ses parents inscrits sur les listes électorales ou être contribuables à Beaufort-en-Anjou. Il faut aussi être scolarisé dans une des 3 écoles de Beaufort-en-Anjou.

Ils se réunissent environ une fois par mois, le mercredi de 17h à 18h30, sauf pendant les vacances scolaires. Certaines actions auront lieu pendant les vacances.

Comment fonctionnent les élections ?

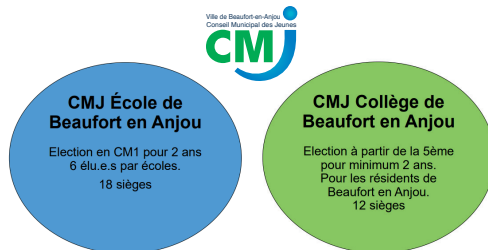
Les élections partielles auront lieu le **mardi 15 octobre 2024**, pendant le temps scolaire des 3 écoles de Beaufort-en-Anjou.

L'accord parental est nécessaire, pour que l'enfant devienne Conseiller Municipal du CMJ et participe aux réunions.

Nous vous remercions de bien vouloir **retourner ce document complété, à l'enseignant de votre enfant pour le mardi 24 septembre 2024 dernier délai.**

La proclamation des résultats se fera dans le cadre scolaire. Une rencontre avec les parents sera fixée à l'issue d'une réunion du CMJ.

Ta campagne électorale devra être réalisée **SUR UN FORMAT A4** (recto).



ÉLECTION DU CMJ ÉCOLES ET SI TU PARTICIPAIS AVEC NOUS À LA VIE DE TA VILLE ?

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
UN CONCENTRÉ DE CITOYENNETÉ



BEAUFORT
— EN ANJOU —
VILLE ACTIVE
ANNÉE 2024

Lors du mandat 2023-2024, nous avons souhaité améliorer les conditions d'hospitalisation des enfants. C'est pourquoi nous avons décidé collectivement d'organiser une vente solidaire de jeux. L'argent récolté a été reversé au service mécénat du CHU d'Angers. Nous avons également travaillé avec les élus adultes à la sécurité routière, notamment sur le rond-point Fautras/Maladrerie. Le projet devrait aboutir en fin d'année. Nous avons aussi fait modifier un menu du restaurant scolaire pour les 3 écoles ; participé aux cérémonies officielles de la ville . **Toi aussi, tu peux t'engager et proposer des idées pour ta ville et tous ses habitants.**

1-DÉCLARE-TOI CANDIDAT
EN COMPLÉTANT TON « ACTE DE CANDIDATURE »

**2-FAIS SIGNER À TES PARENTS
L'AUTORISATION PARENTALE**

3-DÉPOSE TON DOSSIER
AVANT LE 24/09 AUPRÈS DE TON ENSEIGNANT(E)



Tu as des questions ?
06 71 78 26 18

**JE ME
DÉCLARE
CANDIDAT**

à l'élection du
Conseil Municipal
de Jeunes
Écoles (CMJE)
de la ville de
Beaufort en Anjou
pour l'année 2024



Je dépose mon acte de candidature

Mon nom :

Mon prénom :

Mon école :

Ma classe : CM1.....

Mon adresse :

49250 BEAUFORT-EN-ANJOU

Le numéro de téléphone :

De mon père (portable) :

De ma mère (portable) :

L'adresse mail de mes parents :
(pour l'envoi des convocations)

.....@.....

Date : 2024.

Ta signature
en tant que candidat →

Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Père-mère-tuteur, de l'enfant :

Autorise mon fils/ma fille à être candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) 2024.

En cas d'élection, je l'autorise à participer à toutes les actions du Conseil municipal des jeunes.

J'autorise la Ville de Beaufort-en-Anjou à diffuser, dans ses différents supports de communication, des photographies sur lesquelles mon enfant apparaît dans le cadre de ses activités du CMJ.

Cela concerne les supports papiers, le site internet et les réseaux sociaux.

J'autorise l'enregistrement de mes données personnelles de mon enfant dans un fichier informatique afin qu'il soit informé des activités, des réunions et tout lien qui entre dans son rôle de Conseiller Municipal des Jeunes.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus.

J'autorise le responsable du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie) rendues nécessaires, pour notre enfant :

Date : 2024

Signature
des parents :